



Commune de La Roche

1634 LA ROCHE (FR)
Tél. 026 413 90 40
Fax 026 413 90 41
commune@la-roche.ch

Aux parents des enfants entrant
à l'école enfantine 1H en août 2017

La Roche, le 24 février 2017

Inscription à l'école enfantine année scolaire 2017-2018

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Nous voici à l'aube de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire. Vous trouverez ci-joint le document concernant l'inscription de votre enfant :

- ✓ Une fiche pour le recueil d'informations concernant votre enfant, document qui le suivra tout au long de sa scolarité primaire. Nous vous prions de la compléter et de la retourner jusqu'au **31 mars prochain** à l'adresse suivante :

Direction d'établissement
Madame Anne Berset
Route de la Gruyère 18
1634 La Roche

Vous pouvez consulter le cahier « Infos Ecole » de l'année scolaire en cours sur le site de la commune www.la-roche.ch rubrique service, enseignement et formation

Conformément à Art.6 al.1 de la loi scolaire du 9 septembre 2014, la scolarité obligatoire commence à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.


Toutefois, conformément à l'Art.6 al.2 de la loi scolaire du 9 septembre 2014, les parents qui le souhaitent peuvent demander, par écrit, une dérogation individuelle afin de reporter l'âge d'entrée à l'école enfantine de leur enfant à l'inspecteur du 6ème arrondissement d'ici au 30 mars 2017 :

Inspection des écoles enfantines et primaires
Monsieur Jean-François Beaud
Route André-Piller 21
1762 Givisiez

Pour d'éventuelles questions d'ordre pédagogique ou organisationnel, vous pouvez contacter Madame Anne Berset, Responsable d'établissement (079/105.11.66).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous présentons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos meilleures salutations.

Préposée au contrôle des habitants



Secrétariat communal
Contrôle des Habitants
1634 LA ROCHE

Annexe mentionnée